



école d'économie d'aix-marseille  
aix-marseille school of economics

## Working Papers / Documents de travail

# La Visibilité comme Ressource dans la Gouvernance des Circuits Courts : Une Approche Institutionnaliste de l'Évaluation pour l'Observatoire des Circuits Courts de PACA

Noé Guiraud  
Juliette Rouchier

WP 2016 - Nr 31



# **La visibilité comme ressource dans la gouvernance des circuits courts**

## **Une approche institutionnaliste de l'évaluation pour l'Observatoire des circuits courts de PACA**

Version : 19 août 2016

GUIRAUD Noé

Aix-Marseille University (Aix-Marseille School of Economics), CNRS & EHESS<sup>1</sup>

ROUCHIER Juliette

LAMSADE, CNRS, Université Paris-Dauphine,

### **Résumé**

Les circuits courts semblent à l'heure actuelle dans une phase d'institutionnalisation avérée, en particulier du fait du positionnement croissant des politiques publiques et des mises en réseau multi-scalaires et inter-sectorielles des acteurs. Les observatoires se multiplient : nous étudions celui mis en place par le Conseil Régional PACA. À travers une approche inspirée du cadre d'analyse d'Elinor Ostrom, nous identifions l'impact de cet observatoire sur la capacité des acteurs et participants à faire émerger des règles qui résolvent les dilemmes sociaux liés à la ressource clef du système : la visibilité, à la fois produite et consommée au sein de l'observatoire.

Mots clés : Observatoire, Institutional Analysis and Development, Visibilité, Circuits courts

### **1. Introduction : observer pour gouverner ?**

En créant l'observatoire régional des circuits courts (ci-après ORCC), le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a eu pour objectif de rationaliser son accompagnement de formes d'approvisionnement alimentaire en plein essor. En sus d'une meilleure connaissance du phénomène, l'institution d'une gouvernance régionale est un objectif affiché de cet ORCC. Initié par le Conseil Régional, on peut le considérer comme une démarche « *Top Down* », mais il a été organisé de façon participative, suscitant l'activation d'une proximité organisée (Guiraud et Rouchier, 2016), et se prête ainsi à l'analyse en tant que processus d'institutionnalisation complexe. À l'instar de Nyssens et Petrella (2015) au sujet des acteurs de « l'Economie Sociale et Solidaire », nous souhaitons comprendre si l'ORCC contribue au développement et maintien des circuits courts en les aidant « à produire leurs propres règles et normes de fonctionnement ». Pour cela nous utilisons la grille d'analyse d'Elinor Ostrom appliquée aux situations d'auto-organisation des acteurs et à leur capacité à créer de « bonnes » institutions de gestion collective (Ostrom, 1990). Nous montrons en particulier que la visibilité, tant collective qu'individuelle, est une ressource essentielle pour les acteurs des circuits courts, et que l'observatoire leur a permis de résoudre les tensions liées à sa production et son usage.

#### *1.1 Des observatoires pour prendre acte du développement des circuits courts*

---

<sup>1</sup> GREQAM, UMR 7316, Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13236 Marseille cedex 02

noe.guiraud@etu.univ-amu.fr

Le développement des circuits courts – qu'il soit le fait d'innovations ou d'un renouvellement de formes anciennes – a lieu dans un contexte où les évolutions de l'agriculture post-Fordiste rendent les politiques sectorielles et les approches filières moins adaptées et opérantes (Olivier et Wallet, 2005) et où le désengagement de l'État couplé à la régulation marchande conduite par la distribution renforce une instabilité des prix aux producteurs (Allaire, 2011). Les circuits courts sont vus – et présentés — comme une réponse à des crises multiples – agricoles et des filières standardisées, de qualité, de durabilité, des collectifs et d'identité – (Allaire, 2016) sans que cela ne soit tout à fait vérifié par des travaux scientifiques (Mundler et Laughrea, 2016). Au-delà de la reconnexion entre agriculteurs et consommateurs, leur développement s'accompagne d'une évolution du rôle ressenti de l'agriculture face aux questions environnementales, alimentaires et d'aménagement, et révèle un glissement du référentiel des politiques publiques dans leur façon de lier actions sectorielles à un intérêt public global (Allaire, 2016).

En France on dénombre plusieurs expériences d'observatoire des circuits courts (Figure 1) qui ont été constitués dans les dix dernières années : L'observatoire des circuits courts alimentaires de Bretagne (*Occab*) en 2007, le programme *Liproco* dans le Grand Ouest, le programme *Coxinel* en Languedoc-Roussillon en 2008, notamment à travers le projet CROC (Compétences, Réseaux, Observatoire, Communication pour soutenir l'agriculture locale par des réseaux de proximité), l'observatoire régional des circuits courts de Provence Alpes Côte d'Azur ou plus récemment (2014) l'observatoire interrégional des circuits de proximités (*Proximités*) en Limousin et Poitou Charente. Nous avons eu échos de démarches d'observatoire des circuits courts en Aquitaine (en 2014) et en Rhône-Alpes (en 2010) initiés tous deux par le conseil régional en relation avec les chambres d'agriculture, néanmoins nous n'avons pas pu confirmer l'existence opérationnelle de ces observatoires ni avoir d'informations sur leur contexte de création.

Ces expériences sont pour certaines des projets pilotes ou liées à des programmes limités dans le temps, en particulier les programmes Pour et sur le développement Régional (PSDR). Ce sont tous des observatoires en tant que dispositifs visant à : fédérer les acteurs (en premier lieu par le partage d'une définition), favoriser le développement des circuits courts (accompagnement et visibilité) et produire de la connaissance sur le sujet - ces trois missions étant partiellement redondantes. La spécificité de l'observatoire de PACA réside dans l'origine du dispositif. Celui-ci a été initié par la collectivité elle-même, sans qu'il soit adossé à un programme de financement spécifique ou à un partenariat avec le milieu de la recherche, ce qui est le cas pour toutes les autres expériences recensées.

Emmanuel Roux et Grégoire Feyt en 2011 observent deux tendances principales concernant les observatoires en France : une augmentation des démarches participatives et de la dimension opérationnelle. Ce glissement de l'observation à la participation par ailleurs observé dans d'autres cas (Healy et Verdier, 2010), se retrouve en tension dans les trois missions citées plus haut, et positionne l'ORCC dans cette dynamique plus générale des observatoires en France.

L'initiative du conseil régional de PACA est née à une période particulièrement vive du développement des circuits courts : les AMAP, très importantes dans cette Région (plus de 100 groupes en Bouches-du-Rhône en 2010, plus de 200 groupes recensés en PACA en 2012), venaient de se structurer en réseau national (MIRAMAP), les points de vente collectifs faisaient des émules en milieu rural (magasin de producteur), des initiatives naissaient dans l'approvisionnement de la restauration collective, les marchés paysans (Adear) et de producteurs (Chambre d'agriculture) se développaient avec des chartes et marques de pays. Ainsi dans les années qui ont suivi l'apparition

de l'ORCC on a vu apparaître l'attente d'un changement d'échelle des circuits courts. En parallèle, le « circuit court » est devenu si populaire et multiforme qu'une véritable congestion s'est créée dans l'usage du terme : outre la difficulté à identifier le sens et les différences entre les différentes modalités, faire des choix de financement et d'aide devenait également délicat pour les décideurs publics.

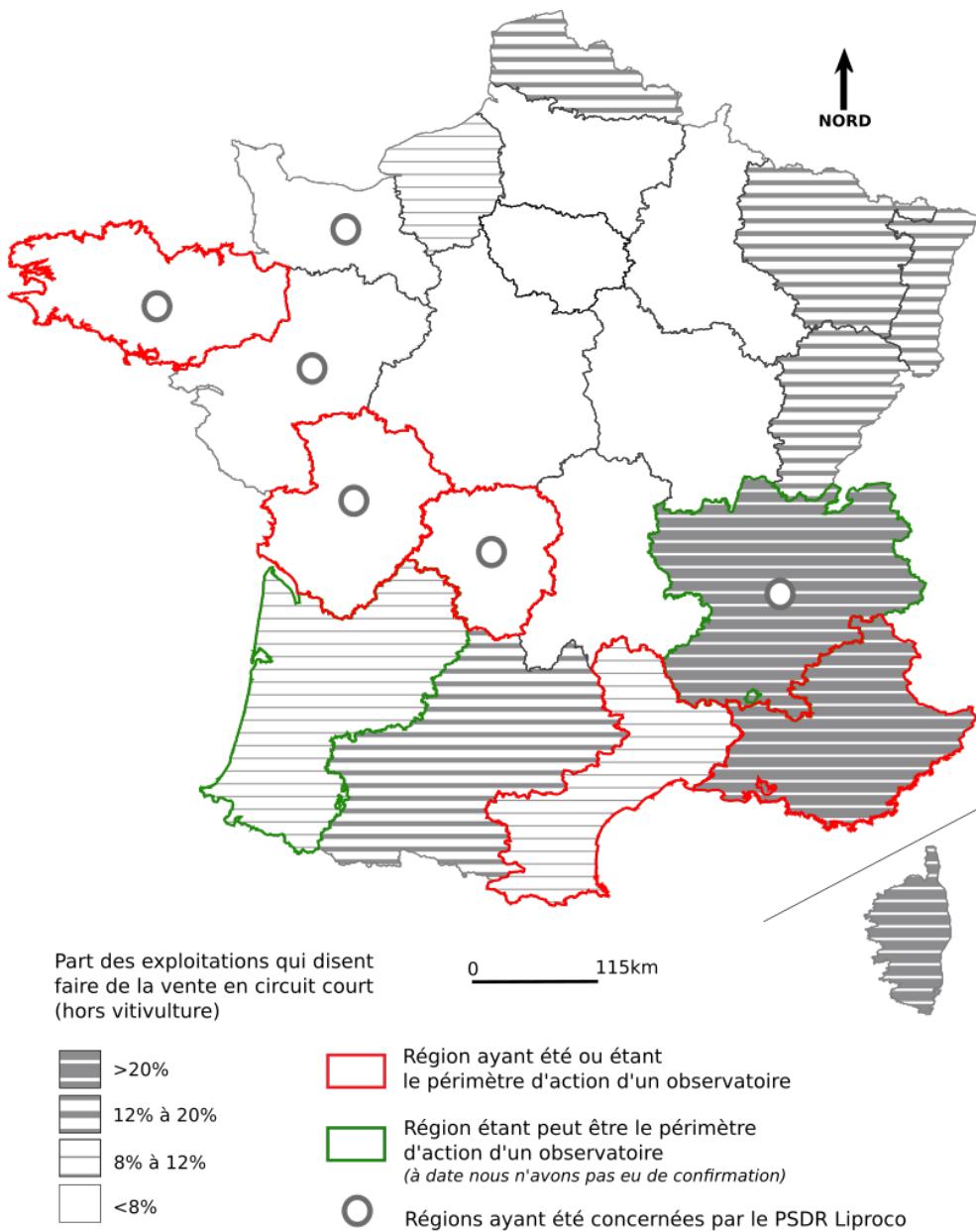
L'exemple du positionnement politique à propos des circuits courts à l'échelle européenne et relatée par Gilles Allaire (2016) est symptomatique du spectre très large de visions qui se côtoient dans les circuits courts. Ainsi les néolibéraux y voient des normes qui différencient les marchés et de l'économie informelle qui pallie à la réduction des aides sociales publiques. Les traditionalistes ruralistes y voient une amélioration de la situation économique des agricultures avec un postulat d'une compatibilité des modèles agricoles. Tandis que les alternatifs écologistes y voient une amélioration de la durabilité de l'ensemble de la chaîne alimentaire, notamment à travers l'éducation et l'action collective. On ne retrouve pas forcément ces catégories de visions au niveau de l'ORCC, mais on voit se côtoyer des approches très différentes, qui coexistent au fil des années en contribuant d'une visée commune sans pour autant s'exclure. Néanmoins, la concurrence politique comme économique demeure présente et surgit au détour d'un débat ou d'une proposition – la tension entre cohésion et visibilité individuelle y ressort sans cesse. On retrouve une situation qui a également pu être identifiée en ce qui concerne la dynamique de normalisation du commerce équitable (Randrianasolo, 2002), ainsi qu'à propos du changement d'échelle de l'agriculture biologique (Sylvander, 1997), des différentes voies de transition vers l'AB (Lamine, 2012) ou encore à propos des contributions au développement de l'AB, parfois opposée, des formes d'engagement collectif et des standards (Allaire, 2016).

### *1.2. Observatoires et reconfiguration de l'action publique*

Nous avons référencé (figure 1) les expériences appelées observatoire ou définies comme un observatoire (fédérer les acteurs, favoriser le développement des circuits courts, produire de la connaissance à leur sujet) en perspective de la statistique du recensement agricole de 2010 qui caractérise pour la première fois le recours aux circuits courts par les agriculteurs. On note qu'en PACA, l'ORCC fait écho à une part relative importante des circuits courts. À l'inverse, la présence de plusieurs observatoires et du PSDR Liproco dans le Grand Ouest ne correspond pas à une part significative des agriculteurs ayant recours aux circuits courts. Les régions Rhône-Alpes et Aquitaine semblent quant à elle en voie de mettre en place un dispositif d'observatoire. Ainsi, la présence d'un observatoire ne semble pas corrélée à l'importance des circuits courts dans une région – ce qui méritera d'être vérifié lors du prochain recensement agricole – et permet de se demander si le second objectif des observatoires fonctionne effectivement, ce qui rejoint notre interrogation première concernant l'ORCC.

Pour cette carte, nous n'avons pas signalé les réseaux autour des circuits courts au niveau de territoires administratifs et à l'initiative (ou largement sollicités par) des collectivités. Ils sont souvent adossés aux expériences d'observatoire citées avec parfois une dimension plus orientée vers l'action et l'expertise : par exemple en Languedoc Roussillon (en lien avec le portail Manger local), en Poitou-Charentes (Réseau régional des Circuits courts) ou en Bretagne (Pays de Rennes, Pays centre Bretagne). Ces réseaux sont multi-scalaires et multi-sectoriels et s'organisent de façon corollaire à la mobilisation des acteurs pour le développement des circuits courts.

## Un inventaire des observatoires des circuits courts en France en 2015



Source : IGN Agreste 2012 - Agreste, Recensement agricole 2010

Auteur : Noé Guiraud 2015

Figure 1 – Présence d'un observatoire des circuits courts (2015) mise en regard de la part des exploitations impliquées dans la vente en circuits courts (2010).

À l'origine, l'ORCC a été présenté comme un outil qui doit susciter la mise en place d'une « gouvernance alimentaire » régionale. Le terme « susciter » est choisi dans la mesure où la démarche est « *Top Down* », mais sa particularité est de créer un espace où les participants sont sollicités pour décider du format et du contenu du dispositif. On retrouve là une tension décrite par Vincent Piveteau (2011) entre ce qu'il appelle la verticalité et l'horizontalité de l'action induite par l'observatoire, on verra que cela peut se poser comme une contradiction ou un atout dans la perspective de son évaluation.

Cet appel à la gouvernance par le conseil régional s'inscrit 1. dans la dynamique de décentralisation impulsée dans les années 80, appelant de nouvelles formes de gestion et de nouvelles finalités pour l'action publique, 2. dans le cadre de la construction Européenne suscitant également de nouvelles formes d'action, valorisant la mise en réseau ainsi que l'échelon régional plutôt que des pouvoirs hiérarchisés (Boyer et Dehove, 2001), 3. dans la lignée des Agendas 21 qui font appel aux collectivités pour mettre en place des actions publiques participatives à l'échelle de leurs territoires.

Cette reconfiguration de l'action publique s'est appliquée ainsi aux circuits courts à travers la double mission de l'ORCC : élaborer et appliquer l'action publique tout en assumant une fonction de médiation entre les acteurs concernés, fonction constitutive de sa réussite selon Piveteau (2011). Cette médiation doit, comme processus de coordination visant la participation à l'action publique, permettre que l'horizontalité de l'action publique nourrisse sa verticalité. Ainsi, la capacité de l'observatoire à coordonner les acteurs autour d'une visée commune devrait nourrir l'élaboration d'une action publique par et pour les acteurs, c'est-à-dire l'édification de règles communes : « *a set of rules in use* » (Ostrom, 1994).

La gouvernance est une notion polysémique (Baron, 2003 ; Bertrand et Moquay, 2004 ; Leloup et al, 2005 ; Lanciano, 2008). Il est important de se référer à ce que les participants eux-mêmes en perçoivent. Suite à une réunion plénière en 2012 les participants avaient été invités à proposer un nom à l'observatoire (11 personnes interrogées sur 28 présentes à la réunion (Guiraud, Rouchier, 2016)) : les termes alors utilisés (analyse de leur fréquence d'utilisation dans les réponses) avaient montré l'importance de la *gouvernance* dans leur vision. Elle y était qualifiée d'*alimentaire* et de *régionale*, en référence aux systèmes alimentaires (production, transformation, distribution et consommation), et à la dimension territoriale. Apparaissaient aussi *plateforme* et *échange* évoquant des modalités d'interaction (soit l'action horizontale).

Si le terme est d'abord issu des études et actions sur la sécurité alimentaire, en particulier par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la « gouvernance alimentaire » se retrouve plus récemment dans les réflexions portées à l'échelle des agglomérations, à l'instar de travaux initiés par Terres en Ville<sup>2</sup> et présentés lors du séminaire de lancement du réseau rural français (9 et 10 décembre 2008 à Bordeaux). Son usage s'observe également de plus en plus dans des travaux scientifiques (Faucher, 2014 ; Perrin et Soulard, 2014). Ce terme est mobilisé par des acteurs du milieu associatif, des structures de développement, des collectivités, et des chercheurs, qui cherchent à établir des dynamiques de coopération à l'échelle des villes à propos de l'approvisionnement alimentaire. Le réseau rural français identifie sa mise en application dans des études sur l'institutionnalisation de la concertation, l'encouragement du rapprochement entre acteurs publics et privés, l'articulation entre activités économiques et règles d'intérêt général et la formalisation de coopérations territoriales par des contrats d'action publique. Ceci dénote d'une certaine percolation entre les différents milieux<sup>3</sup>, et la désigne bien comme un objet issu des dynamiques de reconfiguration de l'action publique. En outre, tous ces éléments sont bien à mettre

---

<sup>2</sup>

Travaux réalisés en partenariat avec APCA, TRAME, FNCivam, FNCuma et Inra (2008 et 2009) au sein de l'atelier *quelles relations urbain/rural pour une meilleure gouvernance alimentaire des territoires ?*

<sup>3</sup> On pense essentiellement à l'INRA, à travers le rapport coécrit avec les partenaires sus-cités, et dont le nom est *la gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles*, et à travers les programmes PSDR, notamment dans le Projet FRUGAL (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire), mais aussi des projets Inventer, SYAM et Perfecto.

en relation avec les buts et outils de l'ORCC.

### *1.3 L'observatoire comme institution de gestion de la visibilité des circuits courts*

Comme nous avons montré, l'ORCC s'est développé dans un contexte de multiplication de l'offre et de la qualification des circuits courts, avec l'objectif de les organiser, mais aussi en espérant créer de nouvelles formes d'action publique. C'est pourquoi nous souhaitons ici évaluer la réussite dans l'atteinte de ces deux objectifs, à travers l'utilisation du cadre IAD (Institutional Analysis and Development) (Ostrom, 1990, 2010a). Celui-ci permet en effet de mettre en avant à la fois la dimension dynamique d'un processus d'institutionnalisation, à travers la révélation de dilemmes sociaux, qui se résolvent dans la création d'ensembles de règles à différents niveaux. Ce cadre nous a en particulier permis d'identifier que la ressource construite par l'observatoire était celle de la visibilité des circuits courts (collective) mais qu'elle permettait également à des acteurs d'augmenter leur visibilité individuelle, créant des tensions qui se résolvaient au fur et à mesure de la mise en place de la gouvernance. En outre, l'observation des règles mises en place et des acteurs qui les portent, toujours grâce au cadre IAD, permet de mettre en avant un défaut d'appropriation dans l'outil, qui est finalement lié à l'ambiguïté de la relation entre la gouvernance mise en place et l'initiateur de cette gouvernance, le Conseil Régional lui-même.

Après avoir décrit le cadre IAD dans la section 2., nous montrerons qu'il permet d'identifier des moments-clefs dans la constitution de l'ORCC (3.1), de voir l'émergence de règles pour résoudre les dilemmes sociaux concernant la production et l'appropriation des ressources (ici immatérielles) qui se révèlent nécessaires (3.2), tant aux acteurs de la gouvernance qu'à tous les participants, qui ne sont pas nécessairement les mêmes (3.3). Ceci nous permet de formuler un diagnostic et de donner quelques éléments de sa confirmation (4).

## **2. La genèse des institutions : du dilemme social aux règles et la confiance**

### *2.1 Une théorie de la dynamique institutionnelle*

Elinor Ostrom conclut son interlocution de prix Nobel d'économie de 2010 en soulignant que « *l'analyse des politiques publiques devrait postuler que les humains possèdent des structures de motivations plus complexes et une plus grande capacité à résoudre les dilemmes sociaux que postulées dans la théorie du choix rationnel* ». Puis d'affirmer plus loin que « *nous devons nous demander comment des institutions polycentriques variées peuvent favoriser ou décourager l'innovation, l'apprentissage, l'adaptation, la fiabilité, le niveau de coopération des participants, et l'accomplissement des résultats plus efficaces, équitables et durables à des échelles multiples* » (Toonen, 2010, cité par Ostrom, 2010b).

Si nous mobilisons le cadre IAD pour analyser l'ORCC c'est, comme nous l'avons montré, parce qu'il est pour les acteurs plus qu'un dispositif d'observation, mais bien un outil de gouvernance innovant pour encadrer un objet multi-forme et multi-acteurs émergent. L'IAD est une grille d'analyse adaptative qui permet de travailler sur des formes institutionnelles hybrides (entre le marché et l'État) et qui est particulièrement pertinente pour des études empiriques. Nous cherchons comme sa conceptrice à comprendre l'« énigme » de ces formes institutionnelles hybrides qui fonctionnent « bien » pour gérer des ressources communes. La notion de « bien », qui est énoncée initialement en référence au « *satisficing* » de Simon (1955) ne stipule pas qu'il est possible de

trouver un optimum, au sens économique de la plus efficace, mais qu'une institution doit permettre un niveau suffisant de quatre éléments : efficacité, légitimité, équité et pérennité (Ostrom, 1990).

Les travaux d'Elinor Ostrom sont peu présents dans la recherche française si ce n'est dans le champ de la gestion de ressources naturelles et renouvelables depuis la sortie de son livre de 1990 (Barreteau et al., 2001; Weber, 1992). Suite à son prix Nobel de 2010 et son invitation par François Bousquet au CIRAD en 2012, un numéro spécial de la revue de la régulation lui a été consacré. Deux aspects de son travail y sont mis en avant : 1. sa lecture en terme de Communs (Allaire, 2013 ; Coriat, 2013) notamment en tant que régime de propriété et faisceaux de droits (Labatut et al, 2013, Orsi, 2013) ; en particulier les applications aux ressources immatérielles (Allaire, 2013 ;Labatut et al, 2013 ; Mangolte, 2013). ; 2. l'originalité de ses travaux et leur portée pour l'économie institutionnelle (Chanteau et Labrousse, 2013 ; Weinstein, 2013). Leur intérêt réside en effet dans la prise en compte de la complexité des dynamiques institutionnelles, ce qui permet de mieux considérer la grande diversité des arrangements institutionnels existants, ainsi que leur caractère évolutif et situé (Chanteaux et Labrousse, 2013). Il est en outre important de rappeler qu'Elinor Ostrom a construit son cadre en se basant sur de très nombreux exemples, soit en utilisant une démarche inductive qui la différencie nettement des autres institutionnalistes importants (Greif et Kingston, 2011). Comme nous l'avons indiqué, c'est la capacité à analyser une institution de gouvernance qui nous intéresse ainsi, à travers le cadre IAD et les concepts opératoires développés depuis une trentaine d'années que nous avons choisi de nous approprier pour notre présente étude, à l'instar de récents travaux (Ami et Rouchier, 2014 ;Lamine et Rouchier, 2015 ; Salleilles, 2011).

Laerhoven et Ostrom (2013) en faisant le point sur les travaux effectués par la communauté définissent des manques tels que l'absence d'études empiriques sur de longues périodes de temps qui leur apparaît importante à mener notamment pour aborder la question du changement institutionnel (Laerhoven et Ostrom, 2013 ; Ostrom et Basurto, 2013 ; Labatut et al, 2013). Le changement institutionnel peut être abordé en comparant plusieurs situations à des dates données (Lamine et Rouchier, 2015). Bien que notre démarche se situe à une période particulière, la création institutionnelle, notre étude porte bien sur la dynamique de l'institution en construction qui se lit dans l'enchaînement chronologique des situations-action (pour emprunter la grammaire institutionnelle adéquate).

## 2.2 *Dilemmes sociaux successifs autour d'une ressource commune*

Elinor Ostrom a mené des études dans les années 60 et 70 sur la gestion de l'eau, mais aussi sur des questions de sécurité et de police, et a pu mettre en évidence qu'une organisation **polycentrique multi-niveau** (de petites à moyennes unités interagissantes) – soit ce que l'on peut voir comme un système complexe - peut être plus efficace qu'une organisation centralisée et plus massive. Ces résultats s'inscrivent dans le développement des sciences de la complexité, où la fonctionnalité et la capacité du système à se reproduire devient un angle d'analyse plus pertinent que l'efficacité au sens économique (Maturana et Varela, 1972). Deviennent objet de recherche les facteurs – nombre d'acteurs, connaissance de la dynamique de la ressource, existence de leadership,... (Ostrom, 2012) - qui favorisent ou nuisent à l'émergence et à la robustesse du système auto-organisé. La notion de polycentrisme « caractérise une situation dans laquelle de nombreux centres de prise de décision sont formellement indépendants les uns des autres » (Ostrom, 2010b), et le terme **multi-niveau** indique la coexistence située d'acteurs aux comportements d'interaction prévisibles dans la mesure où ils « se prennent mutuellement en compte dans leurs rapports de concurrence, entrent en relation dans divers engagements contractuels et coopératifs ou ont recours à des mécanismes centralisés

pour résoudre leurs conflits » (Ostrom, 2010b).

Les cadres d'analyse d'Ostrom, dont l'IAD, sont issues d'un travail sur des systèmes de gestion de ressources naturelles en situation de surexploitation. Néanmoins, la montée en généralité atteinte permet à Ostrom et ses collègues (Anderies et al, 2013 ; McGinnis et Ostrom, 2010, 2014 ; Ostrom et Basurto, 2011 ; Janssen et al, 2011 ;) d'utiliser ce cadre en d'autres contextes institutionnels où sont susceptibles d'apparaître des **dilemmes sociaux**. La **ressource commune** se définit par une difficile exclusion des bénéficiaires potentiels et une rivalité dans la mesure où l'usage de la ressource par un individu aura un impact sur celle des autres. On peut distinguer d'un point de vue théorique deux aspects dans l'existence d'une ressource : la fourniture – lorsqu'il est nécessaire d'investir pour la produire, l'entretenir, la protéger – et l'appropriation – qui fixe les modalités d'accès et d'usage pour les acteurs (Anderies et al., 2013). C'est lorsqu'un acteur peut profiter de l'investissement des autres participants qui dépendent de la ressource commune – soit en trichant sur son investissement, soit en s'appropriant plus que prévu – c'est la possibilité de free-riding (en anglais) ou d'apparition d'un passager clandestin (en français) qui caractérise donc ces situations.

Lors de l'émergence d'une institution, on peut observer ainsi trois problèmes de l'action collective (Ostrom, 1990, 1994 ; Cardenas et Ostrom, 2004) : **le problème de la mise en place** se pose quand des acteurs en situation de concurrence choisissent d'investir dans la mise en place d'une institution. Comment font-ils ce choix rationnellement ? **Le problème des engagements crédibles** se pose quand un acteur qui a accès à des ressources communes s'engage de façon crédible à suivre les règles alors que tous savent qu'il y a de fortes chances qu'il puisse rompre son engagement. Comment un groupe peut-il résoudre ce problème de l'engagement sans autorité externe ? **Le problème de la surveillance** se pose alors, soit résolu par une surveillance mutuelle entre les acteurs, soit par des règles de surveillance formalisées. En effet, le défaut de surveillance met en péril l'engagement crédible des acteurs et sans engagement crédible, il n'y a pas de raison de faire de nouvelles règles. Si le contrôle social n'est pas suffisant, le dilemme de fourniture du bien commun est insoluble (Ostrom, 2010a).

On voit que dans une perspective dynamique (Figure 3), les dilemmes apparaissent nécessairement et se résolvent par l'élaboration de règles collectives – il est alors possible d'utiliser le cadre IAD pour évaluer la qualité de la réponse que le système de règles apporte au problème.

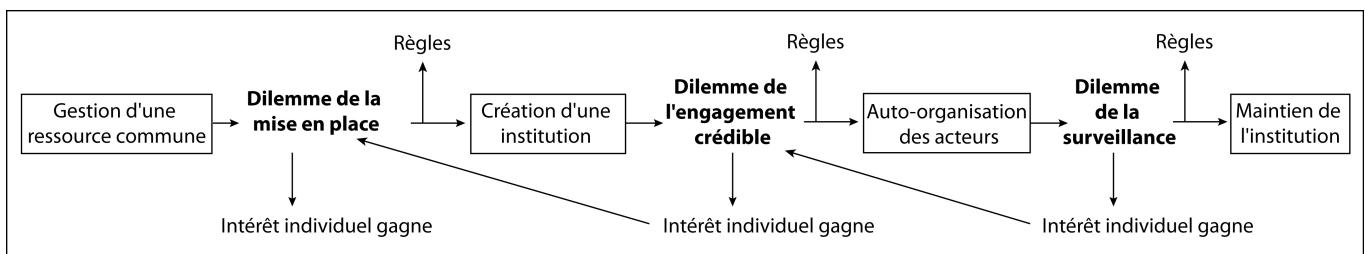


Figure 2 – Schématisation de l'interrelation des dilemmes de l'action collective : chaque étape permet à l'institution d'être de plus en plus complète

### 2.3 Niveaux de règles

C'est au sein de l'arène d'action (l'espace social d'interaction) que les règles vont être élaborées, à travers les négociations, échanges, et rapports de pouvoir (Ostrom, 2012). La notion de règle est

assez minimaliste dans ce contexte (« a set of rule in use »), mais insiste bien sur le fait qu'il s'agit de règles appropriées par les acteurs, qui les connaissent et les utilisent pour la plus grande part. Ainsi, les règles sont associées à des situations identifiables, mais agissent aussi à différents niveaux : il s'agit « des prescriptions effectives, définissant quelles actions et quels résultats sont requis, interdits ou permis [...] elles procèdent en créant des catégories de personnes (rôles = position) qui selon le cas, doivent, ont l'autorisation de, ou ont l'interdiction de procéder à certaines catégories d'actions selon que tel résultat est requis, autorisé ou prohibé et qui sont confrontées à la probabilité d'être surveillées et sanctionnées de manière prédictible » (Ostrom et Basurto, 2011). Dans une perspective complexe et dynamique, il est nécessaire de penser plusieurs niveaux de règles, et l'IAD en identifie trois :

**Le niveau opérationnel** « pour les pratiques et les décisions ordinaires, ce qui est autorisé dans un quotidien en termes d'actions et d'interactions » - les règles de fourniture, d'appropriation et de surveillance relèvent de cette catégorie

**Le niveau des choix collectifs** « pour définir les règles du niveau opérationnel et les structurer de façon plus ou moins codifiée » - les systèmes de vote, les modalités de circulation d'information, l'évolution des positions des acteurs en font partie

**Le niveau constitutionnel** « pour participer aux décisions publiques et à l'arène d'action plus généralement, et à comment sont révisés les objectifs et les règles de chaque niveau. » - on peut y discuter la révision des objectifs collectifs, de la délimitation du fonctionnement de l'institution, et en particulier des individus exclus ou inclus dans le système.

De façon schématique, là encore, la présence de ces différents niveaux de règles correspond à la résolution progressive des dilemmes de l'action collective présentés plus haut. Sans niveau constitutionnel il n'est pas possible de résoudre le dilemme de la surveillance sans autorité externe. Par ailleurs selon qui a accès à ces différents niveaux de règles se définissent des accès à l'usage et aux bénéfices, ce qui pose en sus des questions de fonctionnement du système, ceux de l'équité, déjà évoquée, si des participants se trouvent par la suite exclus. Ceci dit, bien entendu, il existe une forte interrelation entre les systèmes de règles, qui doivent être cohérents entre niveaux (Barreteau, ), et ont même au sein d'un même niveau des liens croisés (en particulier entre fourniture et appropriation).

Cette seconde interdépendance a été analysée dans les travaux de Allaire et Bienabé (2013) au sujet des indications géographiques. Dans cette étude de cas, la ressource produite est une réputation collective, les bénéfices que les "appropriateurs" en tirent correspondent alors à « une prime de marché, qui vient en supplément de ce qu'un producteur obtiendrait seul sur la base de ses propres efforts de qualité et de sa réputation individuelle si cette ressource, la réputation collective, n'existe pas » (Allaire, 2016). Dans le cas où l'accès à la ressource n'est pas ou plus contrôlé (dilemme de surveillance), alors il y a un risque de dégradation de la ressource, la réputation collective, qui intervient dans ce cas par une dépréciation de la marque : « Les enjeux de l'organisation des acteurs et d'un système de règles se rapportent aux deux menaces que constituent la dépréciation de qualité en l'absence d'un standard minimal de pratiques et la dépréciation de la marque par la non-maîtrise de l'offre ». (Allaire, 2016). On verra que l'analyse que nous menons a des liens avec ce résultat.

## *2.4 Confiance et communication*

La variabilité des modes d'organisation produits par les systèmes de règles peut cependant avoir des

impacts sur les interactions entre acteurs, au-delà même de l'organisation purement économique. Ainsi, l'appropriation autorisée peut dépendre de l'investissement individuel ou pas, l'accès spatial et temporel à la ressource produite peut-être hétérogène et incertain, la surveillance et la sanction peuvent être plus ou moins publicisée : tous ces éléments peuvent provoquer des sentiments d'iniquité, et avoir des effets négatifs rétroactifs sur l'investissement. En effet, le système de règles se doit également d'« instaurer la confiance entre individus et développer des règles institutionnelles bien adaptées aux systèmes écologiques utilisés » (Ostrom, 2010b). La confiance entre individus et les règles institutionnelles sont deux aspects qui, après plus de 50 années de recherche et des centaines d'études de cas, ont été définis comme étant « d'une importance capitale pour résoudre les dilemmes sociaux » (Ostrom, 2010b). Or le niveau de communication au sein de l'arène est un des éléments-clefs de la construction de cette confiance, ce qui est maintenant documenté tant par des travaux expérimentaux qu'empiriques (Janssen et al, 2011). Car les acteurs n'ont pas les mêmes informations, ne viennent pas du même contexte, n'ont pas les mêmes attributs. Cette hétérogénéité des acteurs induit une imperfection de l'information et peut générer des situations d'incertitude. C'est pourquoi le définir et le qualifier permet de savoir s'il favorise ou non une plus grande coopération entre les acteurs. Marco A. Janssen, François Bousquet et Elinor Ostrom (2011) concluent suite à leur étude sur les interactions entre 1. les dynamiques écologiques, 2. l'expérience des usagers de ressources et 3. l'organisation des institutions, que « la qualité de la gestion des ressources dépend plus de la possibilité de communication entre les usagers que du type de règles qu'ils choisissent ou qu'ils créent »<sup>4</sup>. L'expérience rend plus performante l'institution notamment dans le choix des règles les plus adaptées pour favoriser la gestion des ressources. Mais la confiance dans les autres et le sentiment d'appartenance qui sont des variables contextuelles sont plus efficaces pour favoriser la bonne gestion des ressources que l'expérience qui agit indirectement sur le choix de bonnes règles. Ainsi le niveau de communication apparaît être plus important que le contenu pour expliquer l'adoption des meilleures règles selon les situations.

Dans notre contexte, il nous a semblé ainsi important de mettre en avant deux aspects en parallèle : l'apparition de dilemmes sociaux et l'émergence de règles pour les résoudre ; et la communication effective mise en place. Le travail de terrain a été de trois types : participation à une part importante des réunions entre 2010 et 2014 (douze sur vingt-quatre) et analyse exhaustive des comptes-rendus ; participation par l'un des auteurs à l'ORCC en tant que stagiaire lors des 6 premiers mois de 2012 qui a donné l'occasion d'une appréhension fine des missions de l'observatoire et des positions d'un grand nombre des ces participants ; réalisation d'entretiens (a posteriori, en 2015 et 2016) avec deux animateurs du comité technique et avec la chargée de mission du conseil régional en charge de l'ORCC afin de confronter nos hypothèses de recherche à leur vision de l'ORCC – ces derniers éléments ont servi de test de validité de nos pistes de recherche.

La question de la communication a été traitée grâce à l'observation de la participation aux rencontres, déjà analysées dans (Guiraud, Rouchier, 2016). Nous redonnons ici les principaux éléments, la participation à l'ORCC des structures (figure 4) et nous approfondissons la question de la représentation des structures par les personnes (Figure 7). L'identification des co-présences ainsi établie permet tout à la fois de montrer la familiarité, mais aussi l'investissement en temps des structures participantes.

---

<sup>4</sup> « the quality of resources management lies more on the possibility of communication rather than on the types of rules crafted » (notre traduction)

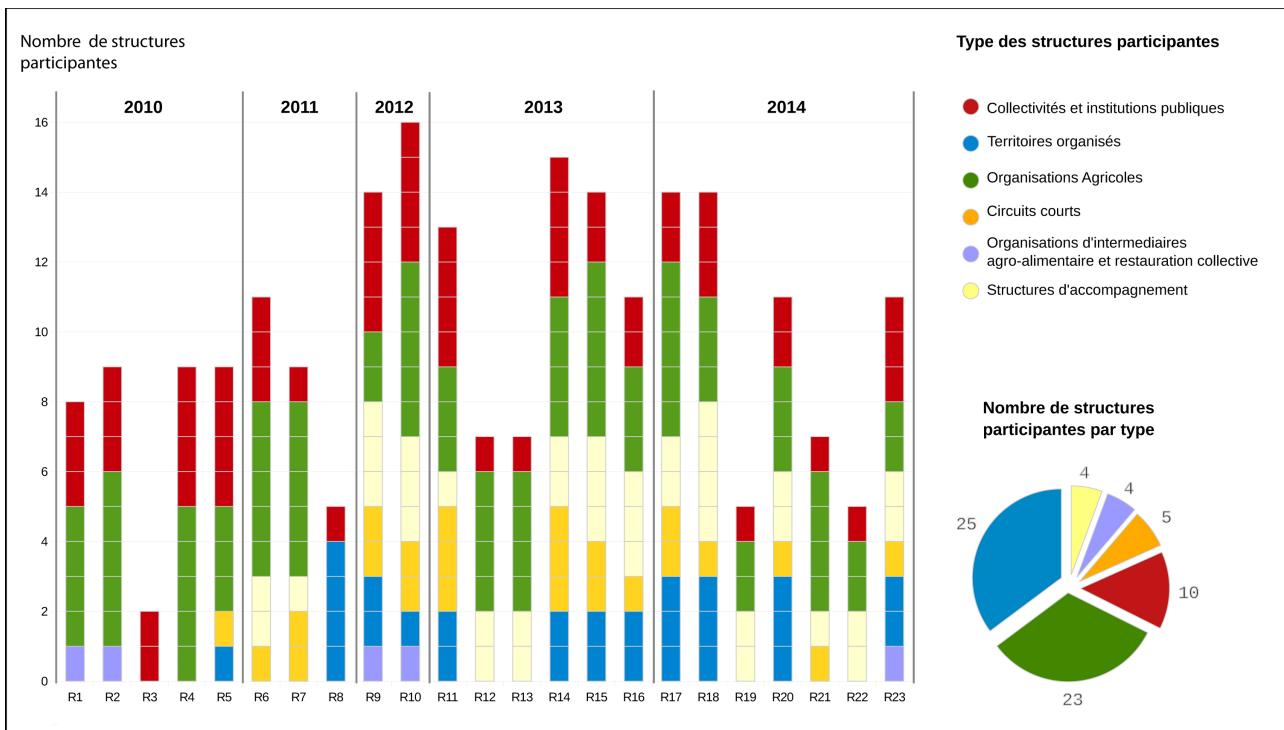


Figure 3 – Les structures qui ont participé aux réunions de l'ORCC et leur typologie: prédominance des acteurs de l'accompagnement agricole et des territoires organisés.

Nous avons alors étudié l'évolution de l'organisation et fonctionnement de l'ORCC (Figure 5), à travers la liste des différentes productions issues des travaux de l'ORCC et des ressources nécessaires mobilisées dans le temps. Ceci a permis d'identifier les dilemmes sociaux et en conséquence la ressource commune en jeu, les règles qui résolvent (ou non) ces dilemmes et leur organisation en différents niveaux (Tableau 1). Ce travail a permis de mettre en évidence des phénomènes d'exclusion ou de risque d'exclusion, identifiables dans le système de fourniture et d'appropriation de la ressource. Nous aboutissons sur l'identification des structures participantes devenues des acteurs de la gouvernance régionale, rendant cette dernière concrète, mais aussi sur la mise en lumière des dilemmes non résolus et des ambiguïtés résiduelles dans la définition des acteurs et usagers légitimes.

### 3. Dilemmes dans la voie de développement des circuits courts

#### 3.1 Participer à la définition et en tirer bénéfice

Le premier élément issu de la mise en place de l'organisation des acteurs sur la question des circuits courts en a été la définition. Ceci permet par la suite de recenser et évaluer l'adéquation d'un système de vente donné à cette définition, ce qui est une attente des initiateurs de l'observatoire. Ce contexte définit une visée commune partagée par les participants de l'ORCC. Cependant, comme toute définition, elle induit un processus d'inclusion et d'exclusion des promoteurs actuels de ces circuits, ce qui est un enjeu de taille.

Déjà, la reconnaissance de la définition a une influence sur l'attribution des financements publics -

ceux-ci restent une ressource financière essentielle pour nombre de projets de circuits courts, particulièrement lors de leur création, et pour la majorité des « têtes de réseaux » et organismes d'accompagnement. Par ailleurs, les sollicitations pour participer à l'ORCC ont d'abord été le fait de la chargée de mission « circuits courts » du service agriculture du conseil régional, avant d'être du ressort des animateurs des groupes. Ainsi le conseil régional a eu dès le début une position particulière vis-à-vis des autres participants : à la fois initiateur de l'ORCC et « arbitre » du financement d'un grand nombre des structures participantes ou de leurs projets.

De nombreuses structures ont été sollicitées en amont de la rédaction et du vote de la politique régionale sur les circuits courts (quatre rencontres en 2010) et ceci a permis une inclusion importante des acteurs à la définition des circuits courts et aux objectifs de la politique régionale qui se sont formalisés dans les missions de l'ORCC. Ce processus a permis une sélection progressive et collective. Ainsi une fois l'observatoire lancé, ont été exclus les acteurs qui avaient pu susciter des débats d'ordre politique (syndicats agricoles et élus des collectivités) qui avaient pris trop de place durant les rencontres de préfiguration de la politique-cadre en 2010 - par exemple, divergences quant à la nécessité pour les circuits courts d'être labellisés AB, ou encore la confrontation plus large entre les « partisans » de la FNSEA et ceux de la Confédération paysanne. L'exclusion s'est simplement exprimée par une non-invitation aux rencontres.

Les structures qui participent à l'observatoire en retirent une visibilité individuelle et cette visibilité est une forme de légitimation de leur compétence au sujet des circuits courts, c'est une source de motivation à y être représenté. Mais cette visibilité s'obtient que si l'ORCC est lui-même une structure légitime et visible, or, de façon complémentaire, c'est une large participation à l'observatoire qui est le fondement de sa légitimité. C'est à ce niveau de la constitution de l'institution – au moment où elle commençait à être définie, visible, et légitime - qu'apparu la possibilité de récupération individuelle des bénéfices d'un travail collectif. Ce risque a pu être repéré dans les critiques formulées vis-à-vis des acteurs de l'agriculture conventionnelle (Chambres de l'Agriculture qui sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités) par les acteurs de l'agriculture biologique et de l'agriculture paysanne. Pour les acteurs dits alternatifs, ces acteurs conventionnels, initialement décriés au sujet l'alimentation locale, contribueraient à « dégrader » la « référence » circuits courts en proposant une offre qui s'apparente à des circuits courts et qui sont devenus des circuits courts selon la définition retenue. La légitimité de qui peut travailler au développement des circuits courts ou non, et suivant quelle modalité est au centre de cette tension qui porte ouvertement sur le modèle agricole, mais implique aussi des visions politiques différentes<sup>5</sup> du système alimentaire. Car si dans l'ensemble les acteurs s'accordent sur l'intérêt collectif des circuits courts, il en va autrement lorsqu'il s'agit de choisir une voie de développement de ces activités : d'une certaine façon, chacun tire la couverture à soi, ramenant la visibilité et la légitimité des circuits courts construits collectivement à sa propre pratique.

Cette relation entre visibilité et légitimité s'est révélé l'enjeu politique central de l'ORCC et explique les présences, les négociations et les travaux collectifs dont certains ont accepté de prendre la

<sup>5</sup> On a pu observer une convergence de vue des structures les plus opposées politiquement, mais finalement liées par le secteur d'activité dont elles viennent : tant pour les structures du pôle InPACT et que pour les Chambres de l'Agriculture il est fondamental de toujours revenir à ce que les circuits courts apportent aux agriculteurs. Pour eux c'est la base, le fondement du circuit court c'est d'aider l'agriculteur, d'améliorer son activité. Cette convergence de vision a été assez structurante quant aux choix des expériences discutées, au point que cela a donné lieu une critique de la part de certaines structures lors de la restitution des travaux de l'ORCC à l'automne 2015, qui ont souligné que l'observatoire focalise ses travaux sur la vente directe et sous-traite les expériences ayant recours à un intermédiaire, et donc in fine sous-traite la question de l'innovation des modalités d'action des intermédiaires.

responsabilité. Si le premier travail d'exclusion de certaines structures (secteur viticole, acteurs politiques, élus et représentants syndicaux) a créé le premier niveau de reconnaissance et de visibilité dans le cadre de l'ORCC, les évolutions de l'organisation du collectif – constitution de groupes de travail, comité technique et comité de pilotage – et l'attribution des responsabilités liées ont fait apparaître de nouvelles tensions et de nouvelles règles dans la foulée.

### 3.2. Productions, usages et attribution des rôles

L'émergence de problématiques au sujet des circuits courts en région a été la seconde étape mise en place pour, tout à la fois, produire des référentiels et des données dont les participants signalaient le besoin, et mettre en scène la coopération entre acteurs habituellement en opposition politique à travers des réflexions sur l'aide au développement des circuits courts. En 2012, la chargée de mission de l'ORCC a ainsi proposé de mettre en place trois groupes de travail de taille limitée pour réduire l'occurrence de rencontres plénières et rendre le travail plus efficace.

Nous nous pencherons d'abord sur la question de l'échange et de la production de données (recensement statistique et production de références) et le parcours un peu chaotique qui est toujours en cours au bout de quatre années pour créer des règles de fonctionnement (les flèches oranges dans la figure 4). Puis nous parlerons de la mise en place des groupes de travail et de la co-animation, et des résultats dans le temps de long de ceux-ci (les flèches bleues dans la figure 4).

Pour chacun de ces axes, nous analysons l'organisation collective en décrivant la mise en place de la fourniture, la répartition de responsabilité pour la fourniture, et le fonctionnement de l'appropriation de la production. Nous présentons ensuite l'exclusion effective ou potentielle induite par l'organisation et le dépassement ou la persistance des dilemmes d'action collective. La figure 4 résume cette approche de l'organisation de l'ORCC.

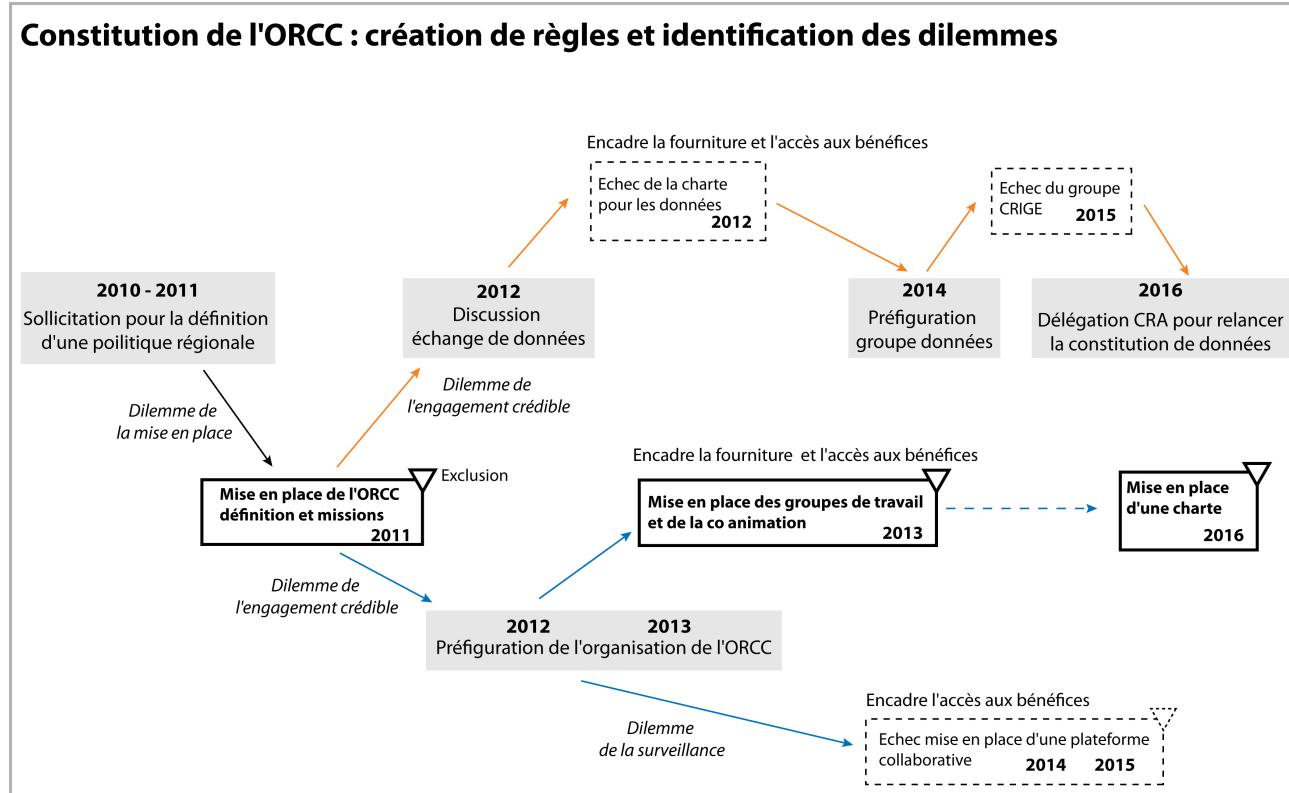


Figure 4 – L'évolution de l'ORCC au fil des années à travers les dilemmes de l'action collective : identification de la création des règles, du phénomène d'exclusion qui l'accompagne et de la persistance de certains dilemmes.

À l'origine de l'Observatoire, deux stagiaires en 2011 et 2012 ont lancé la création d'une base de données sur le recensement des modalités de vente en circuits courts. Deux étapes étaient importantes à organiser : partage de ressources (selon les compétences des participants) afin de constituer une information statistique et géo référencée à l'échelle de la région PACA, puis l'échange de données, qui a été sujet à différentes propositions d'encadrement (charte, groupe de travail au CRIGE, délégation à la chambre régionale d'agriculture). On note que les deux aspects n'ont pas donné lieu à une dynamique collective jusqu'à aujourd'hui. La récolte de données s'est confrontée au manque de temps des participants et aux limites de la participation volontaire, le taux de réponse était bas et les réponses inégales. En 2013 et 2014, d'autres recensements ont été réalisés – inventaire des acteurs de l'aval, de l'amont et intermédiaires pour la restauration hors domicile, étude sur les points de vente collectifs – notamment pour alimenter les travaux des groupes thématiques. L'enjeu de l'encadrement de l'échange des données a émergé dès 2012 lorsqu'il fut question d'anticiper l'actualisation du recensement et donc de définir qui avait en charge la collecte des données, leur mise en forme et leur exploitation dans le temps. Dans un premier temps pris en charge par le conseil régional (service agriculture et analyse spatiale), il était question de faciliter les contributions des participants en formalisant les échanges par une charte, puis en donnant la responsabilité à une entité plus neutre et légitime que le conseil régional : le centre régional d'information géographique<sup>6</sup>.

Ex post, on peut se dire que la charte des données a peut-être été proposée trop tôt dans le processus (2012), et que son intérêt à l'époque ne fut pas perçu. Elle avait été en effet présentée pour donner confiance aux acteurs dans les processus d'échange et de traitement de données pour aider à leur contribution. Mais, en sus de ne pas comprendre clairement l'usage qu'ils pourraient faire des données, certains acteurs trouvaient que l'accès, sous contrôle du conseil régional, n'était pas libre et clair. Les participants n'ont pas vu l'intérêt de participer au remplissage de la base. La transposition d'un outil ex nihilo, sans respecter un processus plus lent où émergent les besoins au fur et à mesure, a rendu l'outil encore plus lointain et a fait tomber le dilemme du côté du comportement individuel égoïste. Par la suite, de nouvelles personnes se sont engagées pour revivifier l'appropriation de l'outil statistique et, en 2014, deux réunions de préfiguration d'un sous-groupe « circuits courts » du pôle « métier agriculture du CRIGE » ont eu lieu, afin d'assurer un accompagnement pour la création de données et en formaliser l'accès. Là encore, il n'y eut pas de suite : on peut en attribuer la raison à un manque de formalisation du système d'appropriation et d'attribution des responsabilités, en particulier les structures les plus intéressées par la création de données statistiques sur les circuits (les structures des territoires organisés) étaient absentes des discussions en 2013 et 2014 (R19 et R22 dans la figure 3 et 5). En 2016 un nouvel essai est en cours : la responsabilité en a été confiée à la chambre régionale d'agriculture et maintenant les représentants des territoires organisés y ont été inclus – peut-être que leur présence permettra de faire converger les comportements vers l'autre pôle du dilemme : le partage. Dans cette histoire on observe un dilemme de l'engagement crédible qui persiste au fil du temps, tout en passant par plusieurs tentatives d'institutionnalisation, et reposant en partie sur un outil de mise en confiance (la charte) qui n'a pas suffi à générer la dynamique du fait du manque de demande émergente.

<sup>6</sup> Créé fin 2002 par l'État et la Région, le CRIGE a pour mission de développer les usages, la production et le partage d'information géographique entre les services publics.

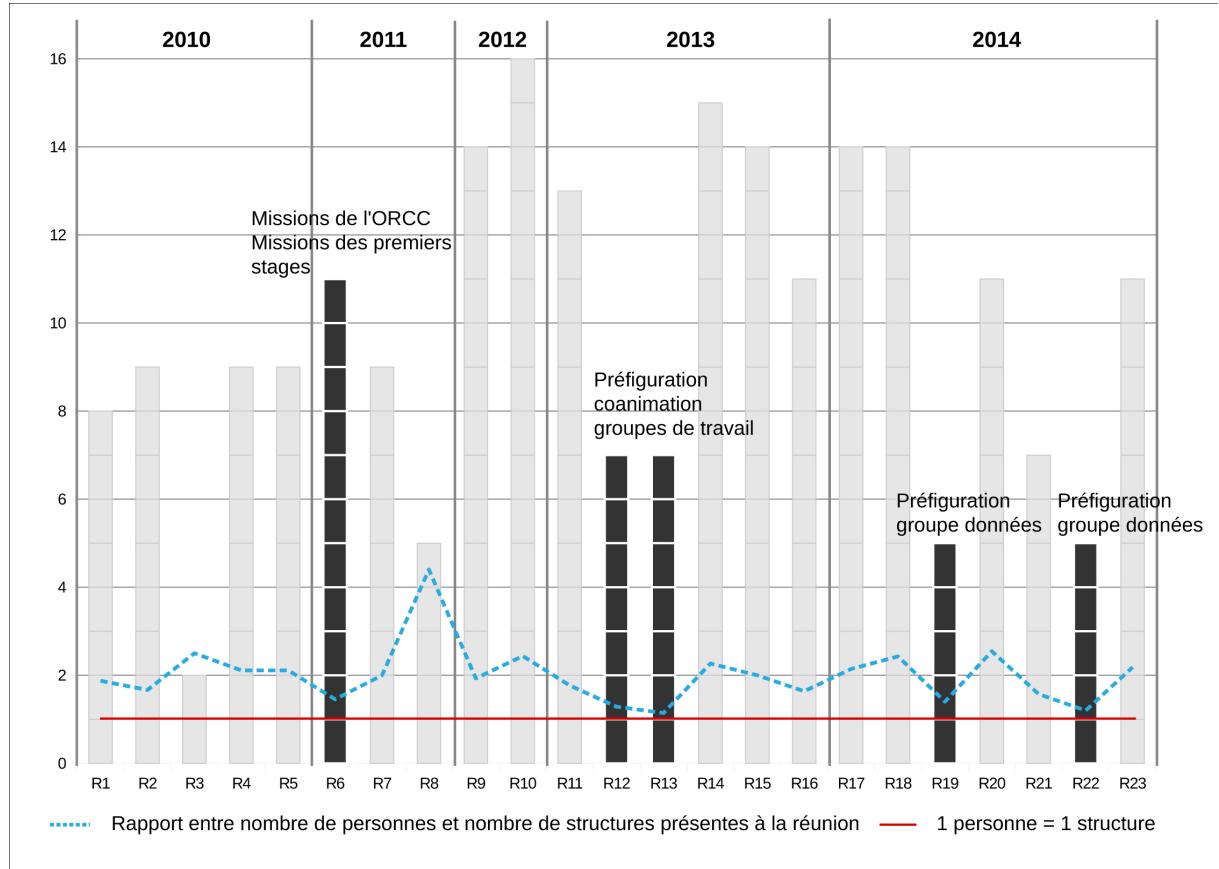


Figure 5 – nombre de personnes représentant une structure lors d'une rencontre : on voit qu'à l'exception de quelques rencontres il y a en grande partie une seule personne représentante, et cela est en particulier vrai lors de rencontre qui préfigurent des décisions.

En janvier 2012, lors d'une séance plénière de l'ORCC (27 participants - R9 sur la fig. 3 et 5), il fut proposé par la chargée de mission du conseil régional de travailler à constituer des groupes de travail thématiques, et ainsi rendre les échanges plus concrets et constructifs. Un sondage en ligne (2012) a mis à jour les problématiques à aborder, et au moins deux rencontres en 2013 - dites « de préfiguration » ont permis de mettre en place la co-animation et les objectifs de ces groupes (R12 et R13). L'ORCC s'est ainsi formalisé en un comité technique (mise en œuvre des actions) et d'un comité de pilotage (orientation générale), et les groupes de travail ont été choisis à l'automne 2013, avec une liste des questions à y traiter. Depuis, les rencontres de l'ORCC ont lieu en trois groupes. Dès fin 2013 ont fonctionné « modalités des circuits courts et de proximité » (mise en commun les références existantes, outils et méthodes aux échelles nationale et régionale) et le groupe « Restauration Hors Domicile » (RHD) de proximité (pour coordonner des acteurs aux compétences variées pour apporter des solutions aux principales contraintes de l'approvisionnement de la restauration collective en produits issus de l'agriculture locale : outil sur les marchés publics, kit pédagogique et indicateurs d'impact à destination des personnels de cantines et des convives). Un dernier groupe a été lancé plus tardivement, fin 2014, et concerne l'approche territoriale des circuits courts et de proximité et a été renommé « Systèmes Alimentaires Territoriaux ».

Le groupe « modalités » a été conjointement animé par l'animateur du pôle InPACT et la chambre d'agriculture du Vaucluse, et « RHD » par Bio de Provence et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Bientôt, ce dernier groupe sera animé par le réseau rural régional, qui bénéficie d'une

légitimité sur le sujet suite à ses travaux sur le développement rural en PACA.

Cette co-animation a permis de faire travailler ensemble des structures en opposition politique, qui ont ainsi réduit leurs différends pour mettre en avant les circuits courts dans leur diversité, ce qui a participé à la perception d'un bien commun. Faire partie des comités techniques (animateur) et de pilotage (propriétaires) a permis un accès élargi pour ces structures à l'organisation de l'ORCC. La formalisation de cette organisation constitue un système de situations d'action articulées les unes aux autres et que nous distinguons par leurs implications institutionnelles (règles) et les positions différenciées des acteurs (tableau 1). Les trois niveaux conceptuels correspondent à des règles différentes :

- la définition des contenus et des formats des rencontres sont des règles opérationnelles (rencontres thématiques)
- la sélection des intervenants et l'animation des rencontres sont des règles de choix collectifs (comité technique)
- la définition des accès à l'ORCC et de ses missions sont des règles constitutionnelles (comité de pilotage)

Le comité de pilotage est un niveau de médiation plus général et par conséquent plus politique aussi. Il est à noter que si les structures y siégeant sont les mêmes qu'au comité technique, ce sont les élus qui sont invités à y siéger contrairement au comité technique réservé aux techniciens/salariés des structures. Si finalement c'est l'individu qui choisit selon les situations de se comporter pour lui ou pour le collectif, ces différences de statuts sont tout à fait marquantes lorsqu'on assiste à une rencontre où les élus sont là ou non : le contenu des discussions change ainsi que le comportement des techniciens et salariés qui ont tendance à rester en retrait. En terme de contenu il a notamment été question de rajouter « proximité » à « circuits courts », d'organiser une restitution des travaux de l'ORCC fin 2015 (fin de mandat des élus), des modalités de communication et diffusion des travaux de l'ORCC. Ce comité a lieu une fois par an en moyenne.

Les compétences des animateurs et du comité technique portent sur l'organisation des rencontres, leur format, le choix des intervenants, la gestion des invitations et les orientations stratégiques en relation avec le comité de pilotage. Il est le niveau de négociation de l'ORCC et se caractérise par le fait qu'il y avait un nombre restreint de personnes représentant la structure (R12, 13, 19, 22 sur la figure 5), au mieux une, et que ces personnes ne changent pas ou peu d'une réunion à l'autre (Figure 6). Cette négociation s'opère selon différents axes : des structures du pôle InPACT vis-à-vis des chambres d'agriculture, mais aussi de ces deux types d'acteurs vis-à-vis du conseil régional.

Le comité technique contribue à construire une identité collective à l'ORCC. Il est le système de fourniture de la visibilité comme ressource commune. La définition du rôle d'animateur les amène à s'approprier l'ORCC et non plus leur structure (ce qui est explicite dans la définition de l'animateur dans la charte). Tandis que le comité de pilotage définit comment se répartissent les bénéfices de cette visibilité c'est-à-dire comment elle est appropriée. Il est le système d'appropriation. Le deuxième phénomène d'exclusion (le premier étant qui est invité ou non à participer à l'ORCC) a par conséquent été la sélection de qui participe du système de fourniture (comité technique) et d'appropriation (comité de pilotage).

NIVEAUX	SITUATIONS ACTION	REGLES	ACTIONS	POSITIONS
CONSTITUTIONNEL	COPIL : Comité de pilotage 1 rencontre par an environ	Missions de l'ORCC Accès à l'ORCC Accès plateforme collaborative	Révise et valide les propositions du COTEK (finalités, objectifs...) Sollicite des restitutions	Propriétaire de l'ORCC (Elus ou représentants de la structure) + invités (position non définie dans la charte)
	Service Agriculture du Conseil Régional	Participe.	Fait le lien entre le niveau constitutionnel et des choix collectifs Animation de l'observatoire	Référente de l'ORCC
CHOIX COLLECTIFS	COTECH : Comité technique 4 rencontres par an environ Nombreux échanges connexes entre animateurs	Orientations des travaux de l'ORCC Format des rencontres Choix des thématiques de travail	Propose un cadre pour l'observatoire et met en œuvre les actions Animation des groupes Invitations aux groupes de travail	Référents de l'ORCC (Animateurs)
OPERATIONNEL	Groupes de travail Rencontres plénières	X	Réponses aux sollicitations du COTECH et COPIL Capacité de propositions d'interventions, thèmes Débaten, questionnent, présentent des travaux au sujet des circuit courts *	Membres et invités de l'ORCC (Participants)

\*Selon trois entrées : - modalités de circuits courts - approvisionnement de la restauration hors domicile - systèmes alimentaires territoriaux

Tableau 1 - Les trois niveaux institutionnels dans l'organisation de l'ORCC : les règles définissent l'accès à la ressource et à sa production.

L'organisation collective de l'ORCC en créant différents niveaux de règles définis des rôles faisant apparaître les acteurs du choix collectif et laissant de côté les participants qui n'ont pas la main sur la fourniture, mais peuvent s'approprier les résultats (s'ils répondent à leurs besoins, ce qui n'est pas forcément le cas). Enfin la formalisation récente de l'organisation et du fonctionnement de l'ORCC par une charte a renforcé cet effet de différenciation des positions en créant un document de référence rendant formels les différents niveaux d'accès (Tableau 1).

L'appropriation des résultats des travaux de l'ORCC (documents de références, comptes rendus, contacts) a été prévue en partie par la mise en place d'une plateforme collaborative. Mais celle-ci s'est avérée difficile d'usage – une administration lourde par le Conseil Régional qui était interprété comme un contrôle informel - et elle n'est pas utilisée, ni alimentée. Les animateurs de l'ORCC ont d'ailleurs émis le souhait de mettre en place un outil plus généraliste et d'accès moins contraint, non plus sous la tutelle du conseil régional, mais au nom de l'ORCC, et ceci a été conjointement exprimée par des acteurs issus de structures politiquement opposées. Ceci semble indiquer la confrontation à un acteur dont la position est trop floue (le CR) pour défendre la visibilité collective produite et reconnue : est-ce que le fait que le CR finance l'ORCC (animation, chargée de mission, stagiaire) légitime une posture d'autorité ?

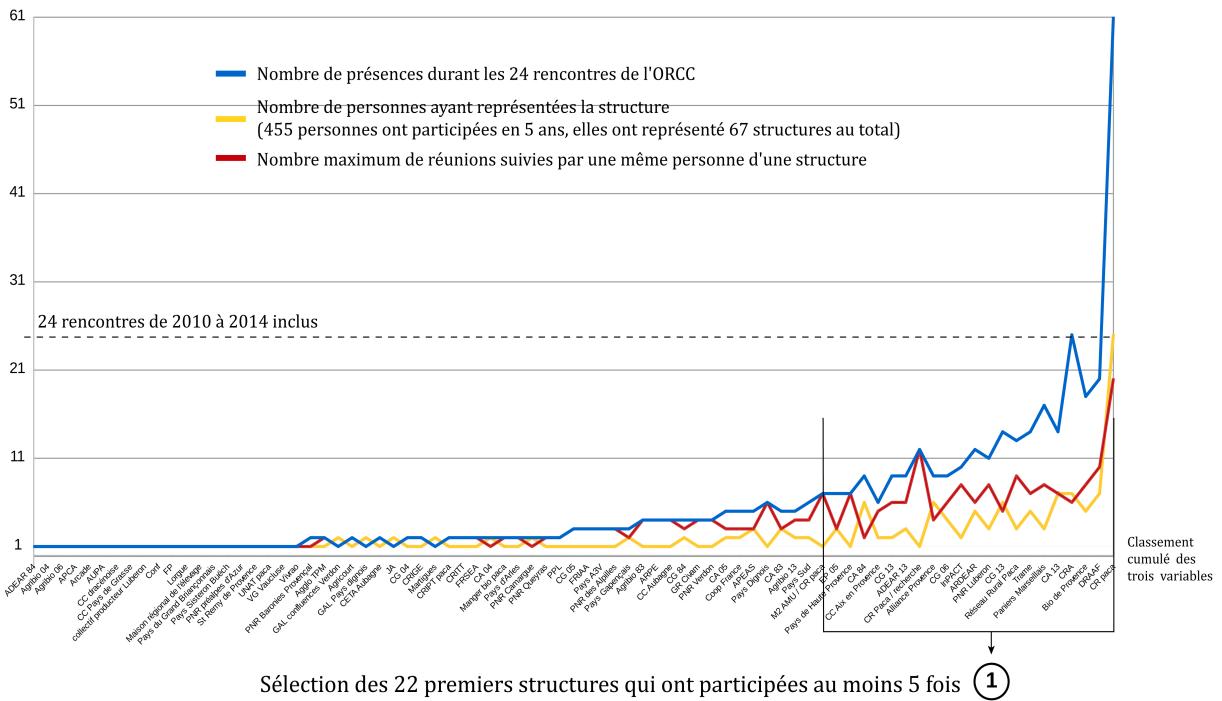
La mobilisation de l'ORCC pour l'organisation d'une restitution en fin de mandat des conseillers régionaux (2015), à une date imposée et dans un délai court, a en sus été perçue comme une appropriation un peu forcée des travaux menés. Car si le CR n'exerce pas de contrôle formalisé sur les pratiques des participants, ses représentants élus se sont souvent comportés de la même façon qu'une autorité externe. Il n'y a pas eu de règles de surveillance créées par les participants, ni d'autorité externe qui contrôle formellement le respect des règles : ce manque de formalisation de la surveillance dans l'ORCC a eu un impact sur l'engagement des participants à l'échange de données, le non-usage de l'outil d'appropriation des résultats des travaux et la méfiance à l'égard du CR comme les signes d'un dilemme de surveillance qui a pour conséquence de mettre en péril les efforts de construction de l'institution et de laisser possible des comportements de passager clandestin.

### *3.3 Participants et acteurs de la gouvernance*

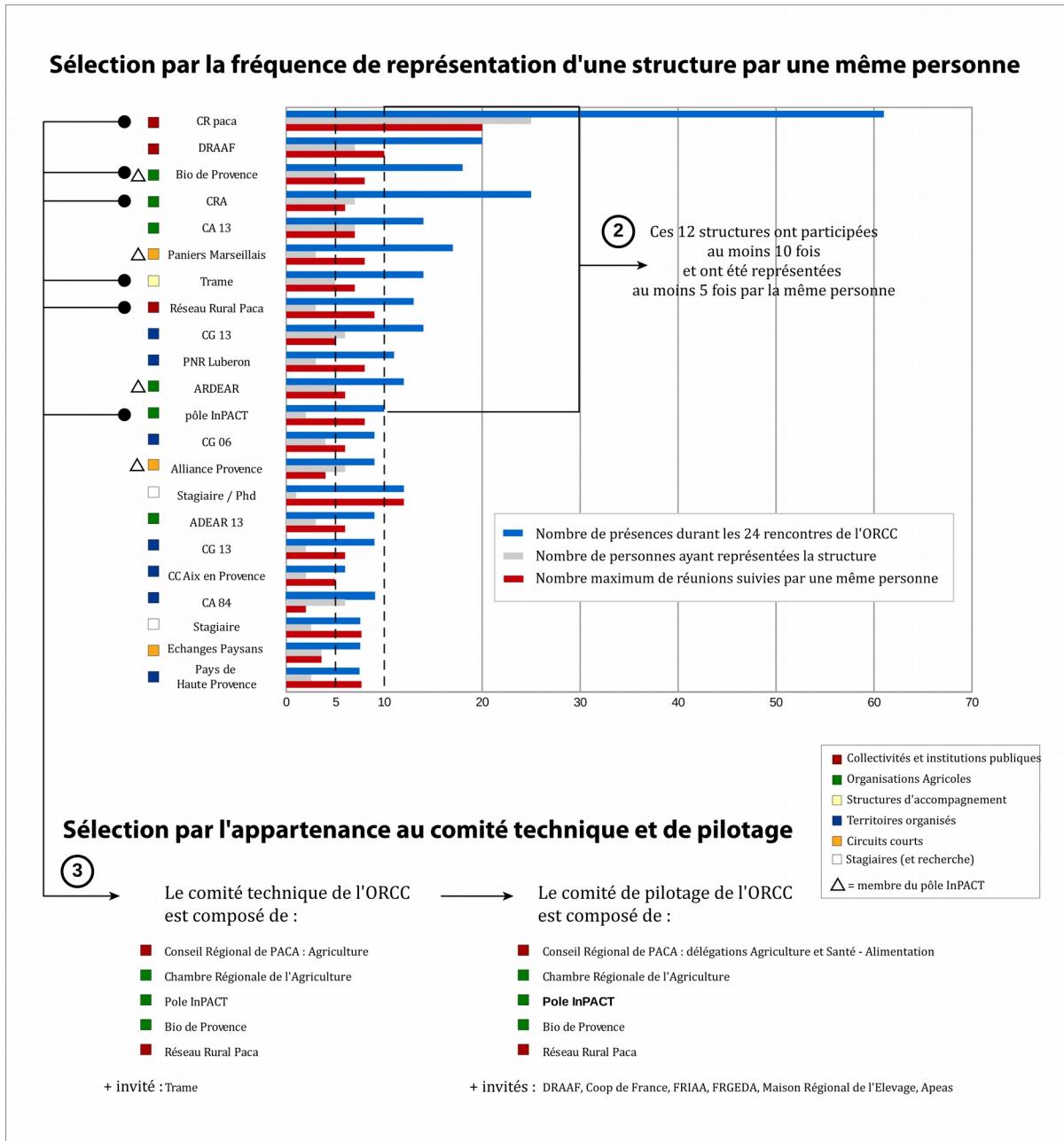
Dans le processus d'organisation, certains des participants sont véritablement devenus des acteurs de la gouvernance régionale. La figure 7 décrit le nombre de présences des structures participantes, le nombre de personnes qui les avaient représentées et le nombre maximum de réunions suivies par une même personne. Avec ces indicateurs, on peut prendre en considération l'investissement des structures dans l'ORCC sans simplifier pour autant à l'idée « présence = investissement ». Un premier point est que si une structure s'est fait représenter souvent par la même personne, l'interconnaissance a été favorisée, augmentant selon toute vraisemblance la qualité de la communication au sein de l'ORCC (Janssen et al, 2011). Ensuite, parmi les vingt structures les plus investies, on retrouve toutes celles qui participaient au comité technique - de fait parmi les plus investies dans les rencontres par leur statut d'animateur et par la participation à l'élaboration des règles de choix collectifs. Ces structures sont de deux types : accompagnement agricole et administration (région et état). Parmi les représentants de l'État, on peut en identifier un, la DRAAF, au statut particulier : observateur assidu, elle ne prend jamais position dans la gouvernance régionale des circuits courts.

Les structures des territoires organisés (intercommunalités, parcs naturels régionaux, conseils départementaux, etc.) sont pour certaines d'entre elles très investies dans les rencontres de l'ORCC. On retrouve les territoires administratifs très engagés sur la question des circuits courts en PACA à l'instar du Parc Naturel Régional du Lubéron et du Pays de Haute-Provence , et on retrouve également les territoires administratifs où la demande et l'offre en circuits courts sont conjointement (Bouches-du-Rhône et Vaucluse) ou séparément (Alpes Maritimes) importantes (Guiraud et al, 2014). Pour autant, on ne peut pas dire de ces structures qu'elles sont actrices de la gouvernance bien que cela tende à évoluer avec l'avancée des travaux du troisième groupe qui fut lancé plus tardivement fin 2014 début 2015. Ce groupe rebaptisé Systèmes Alimentaires Territoriaux permet à ces structures de produire une visibilité collective en s'appropriant un espace de médiation spécifiquement dédié à leurs problématiques en matière d'action publique locale : à quelle échelle, selon quelle gouvernance, avec quel financement ?

**Sélection par la fréquence de représentation d'une structure, du nombre de personnes participantes au nom de la structure et de la fréquence de participation d'une même personne**



**Figure 7 : Fréquence de la présence des diverses structures participantes et nombre de personnes les représentant à chaque réunion**



**Figure 8 : Fréquence de répétition de la présence d'un représentant pour une structure donnée.**

Le conseil régional, premier participant, initiateur, présent à l'ensemble des rencontres et dans l'ensemble des niveaux institutionnels demeure un acteur dont la position n'est pas claire. Par sa volonté initiale de favoriser la participation et l'auto-organisation des participants, le conseil régional a adopté en premier lieu une posture neutre, quelque peu en retrait, mais toujours active, une posture compréhensive et positive matérialisée par la chargée de mission du service agriculture. Cette position sur les trois à quatre premières années a grandement contribué à l'auto-organisation de l'ORCC. Puis avec la fin du mandat en 2015 les élus du comité de pilotage ont pris des positions au même titre que les participants, mais aussi en tant que propriétaire de l'ORCC (par l'injonction unilatérale de rendre des comptes). Cette multiplicité de positions et in fine l'ascendant sur les autres structures (décrisées plus haut), notamment les acteurs de la gouvernance, met en danger la

visibilité collective par son usage à des fins individuelles, et remet en question la résolution initiale du dilemme de l'engagement crédible. Cette fragilité est d'autant plus prégnante que des phénomènes d'exclusion existent : l'exclusion des non membres à l'accès a pu être décrite plus haut, mais il faut aussi être vigilant aux possibles collusions d'intérêts et aux abus de pouvoir de la part d'acteurs en situation de domination (Nahrath et al 2012).

La question de la répartition des financements évoquée p.12 est particulièrement central dans le rapport au conseil régional des structures participantes à l'ORCC. La récente alternance politique s'est accompagnée d'une suppression des financements pour certaines structures identifiées comme actrices de la gouvernance, et d'une baisse pour presque toutes - la question de la continuité de leur engagement se pose de facto, et donc au-delà du dilemme de l'engagement crédible c'est le dilemme de la mise en place qui est potentiellement réactivé. Car même si la gouvernance régionale ne se cantonne pas au fonctionnement de l'ORCC, on ne peut prévoir si sa fragilisation sera compensée par les autres acteurs ou si cela les affectera également.

De nombreux réseaux d'acteurs ont en effet émergé en dehors de l'ORCC tout en y étant relié comme participants et acteurs centraux, s'enchâssant pour former un gouvernement polycentrique multiniveau : la création du pôle INPACT de Provence Alpes Côte D'Azur, en 2012, mais aussi les mises en réseau de circuits courts tels que les paniers, Amap de Provence en 2001 et Paniers Marseillais en 2007, ou les travaux du réseau rural PACA depuis 2009 ou plus récemment (2015-2016) la création de Pays Ensemble le regroupement des plateformes d'approvisionnement local de la restauration hors domicile en PACA. Le groupe Pays Ensemble est issu directement de l'observatoire : il s'est constitué progressivement suite à des rencontres de l'atelier RHD, en particulier à la mise en place d'un dispositif de financement spécifique pour l'emploi logistique dans les collectifs de producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective (Dispositif CREER). L'objet de Pays Ensemble est d'améliorer l'interconnaissance entre les différents projets de plateformes d'approvisionnement local en Région, favoriser les échanges d'expériences respectives, et mettre en place des collaborations économiques utilisant la complémentarité entre plateformes de territoires différents ou de valorisation de produits différents (échanges de mercuriales, prospection partagée, fléchage de produits). Cette situation est un arrangement institutionnel cherchant à résoudre un **dilemme social de second ordre** tel qu'E. Ostrom les qualifie (2010a, p.219) : le développement conjoint de différents projets potentiellement concurrents tout autant que complémentaires, sur un secteur en émergence et qui fait face à de nombreux défis économiques, logistiques, éthiques, institutionnels.

#### 4. Conclusion

Nous avons mis en évidence le contexte de la constitution de cet observatoire dont nous retenons deux enjeux : le premier est un processus d'institutionnalisation des circuits courts qui s'exprime par la création de références et de règles, le deuxième est la reconfiguration de l'action publique qui implique une complexification de son organisation et fonctionnement. L'ORCC est un système commun de ressource qui repose sur la construction d'une visibilité collective qui permet de dépasser les concurrences politiques et économiques entre acteurs. Cette ressource immatérielle influe sur des dynamiques systémiques (Labatut et al. 2013) que sont le potentiel de développement des circuits courts et la formation d'un marché spécifique. Le phénomène d'exclusion que nous avons pu décrire plus haut a un impact sur ces deux dynamiques, qui reste difficile à qualifier.

Le cadre IAD nous permet de « saisir le fonctionnement d'une institution donnée en identifiant les

acteurs clefs, leurs rôles, leur marge de manœuvre dans le système, et les évolutions de l'institution dans le temps. Mais c'est aussi un outil de diagnostic, afin de juger si une institution s'est munie de suffisamment de règles pour assurer la fonction qu'elle s'est donnée, et être pérenne » (Lamine, Rouchier, 2015). Or nous constatons que la résolution du premier dilemme de l'action collective (la mise en place de l'ORCC) n'a pas évacué l'opposition entre des visions différentes du développement que sous-tendent les structures participantes, particulièrement dans les postures du pôle InPACT d'une part et des chambres d'agriculture d'autre part, mais a reconfiguré les rapports entre acteurs. L'observatoire est une phase particulière dans une dynamique plus générale de normalisation des circuits courts et la tension observée entre les deux visions de leur développement est symptomatique de cette dynamique : c'est au moment de fixer les règles qu'émergent ou tout du moins se cristallisent les oppositions. C'est pourquoi sa mise en place nécessite d'être comprise dans ce contexte, d'autant plus face à la participation importante d'un large spectre de structures.

Le grand nombre d'acteurs de l'accompagnement agricole (figure 3) qui se mobilisent tout autant qu'ils sont sollicités par les collectivités au sujet des circuits courts illustre deux dynamiques : 1. la sollicitation par les collectivités d'acteurs qui ne sont ni publics ni économiques, mais relevant de l'organisation de la société civile (associations, chambres consulaires, syndicats), légitime leur savoir en faisant appel à leur expertise et en leur donnant un rôle dans les réflexions et l'élaboration de politiques publiques ou du moins de dispositifs. 2. la contribution de structures du milieu agricole à des questions alimentaires, économiques et de développement territorial fait ainsi sortir l'agriculture d'un cadre d'action uniquement sectoriel, voir par filière. Ces deux constats nous ont amenés à poser l'hypothèse qu'à travers les circuits courts les collectivités, notamment régionales, étaient amenées à innover institutionnellement pour appréhender une réalité multiforme et surtout dépassant les cadres de la sectorisation classique de l'action publique.

Nous avons pu observer qu'il y a une temporalité à respecter dans la constitution progressive d'une telle institution. Ainsi notre position de chercheur a pu avoir un impact négatif en proposant trop tôt une formalisation pour faciliter l'engagement crédible (mise en place de la charte pour les données), quand les participants n'avaient pas perçu leurs actions potentielles autour de ces données. Ce constat met en valeur l'ambivalence de notre position dans le processus analysé, qui à la fois permet la formalisation des enjeux de l'ORCC, d'en souligner les effets d'exclusion et d'instrumentation, mais qui peut aussi bloquer le processus en précipitant trop certaines étapes.

Notre analyse aboutit à l'identification du rôle de l'ORCC dans le changement institutionnel qui s'opère au sujet des circuits courts par la production d'une visibilité collective et la délimitation d'un objet "circuits courts". Néanmoins, il apparaît que le conseil régional - dans son rapport à l'observatoire, et aux structures actrices de la gouvernance - contribue à réveiller un dilemme social qui était en cours de dépassement dans la construction progressive décrite.

Dans ses travaux sur la gouvernance des districts italiens, Emilie Lanciano met en valeur une limitation de l'intervention de l'acteur public à son rôle de financeur (Lanciano 2008). Ceci l'amène à re questionner la performance de l'action publique du fait de cette évolution et l'amène à définir « l'efficacité de l'institutionnalisation de l'action collective [...] par la capacité des pouvoirs publics à structurer les coordinations locales et à les soutenir, sans que cela ne remette en cause les fondements et donc les performances de ces coordinations » (Lanciano, 2008). On voit l'importance du caractère auto-organisé des formes de gouvernance et comment cela reconfigure la place et le rôle de l'autorité publique, qui est alors ramenée à un rôle de soutien et de légitimation. L'étude de l'ORCC fait écho à l'objet étudié par Emilie Lanciano, bien qu'il ne concerne pas les mêmes types

d'acteurs (ici spécifiques au système alimentaire local). Et nous amène à ajouter que l'enjeu de la position des pouvoirs publics dans la structuration de ces formes de coordination détermine aussi une fragilité et un risque d'instrumentation qui doit être perçue et dépassée faute de quoi l'investissement que représente cinq années de coopération ne débouchera sur rien.

## Bibliographie

- ALLAIRE G, (2011) Petits agriculteurs et marchés locaux dans le contexte de la politique européenne de la qualité. Note du département thématique B: Politiques structurelles et de cohésion, agriculture et développement rural, pour la Direction générale des politiques internes de l'union, mars 2011.
- ALLAIRE G, (2013) Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande. *Revue de la régulation [En ligne]*, 14 | 2e semestre / Autumn 2013
- ALLAIRE G, (2016) Communs matériels, communs immatériels, systèmes de ressources et environnement institutionnel des activités. Conférence introductory, Journée d'étude Action collective et Communs, à Toulouse le 01/04/2016
- ALLAIRE G, (2016) De quelles crises les circuits de proximité sont ils le nom ? In : MUNDLER P, ROUCHIER J, (2016) *Proximité et alimentation : Jeux d'acteurs et territoires*. Educagri éditions, collection transversales
- ALLAIRE G, (2016) Que signifie le « développement » de l'Agriculture Biologique ? *Innovations Agronomiques* 51 (2016), 1-17
- ALLAIRE G, BIENABÉ E, (2013) Quality regimes and property regimes: a framework for understanding/ assessing geographical indications sustainability implications. ESEE 2013, 10<sup>th</sup> international conference of the European Society for Ecological Economics, Lille.
- AMI D, ROUCHIER J, (2014) Mesures techniques, Choix Institutionnels et Equité dans l'usage d'une ressource commune : Le cas du littoral marseillais. WP 2014 - Nr 27
- ANDERIES J M, JANSSEN M A, LEE A, WASSERMAN A, (2013) Environmental variability and collective action: Experimental insights from an irrigation game. *Ecological Economics* 93 (2013) 166–176
- BARON C, (2003) La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique. *Droit et Société* 54/2003 –329
- BARRETEAU O., BOUSQUET F., ATTONATY J. (2001). Role-playing games for opening the black box of multi-agent systems: method and lessons of its application to Senegal River valley irrigated systems. *Journal of Artificial Societies and Social Simulation* 4(2). <http://www.soc.surrey.ac.uk/JASSS/4/2/5.html>
- BERTRAND N, MOQUAY B, (2004) La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Économie rurale*. N°280, 2004. pp. 77-95.
- BOYER R, DEHOVE M, (2001) Théorie de l'intégration européenne : entre gouvernance et gouvernement. *La lettre de la régulation*, n°38, Paris, Septembre, pp. 1-3
- CARDENAS J-C, OTRSOM E, (2004) What Do People Bring Into the Game? Experiments in the Field

about Cooperation in the Commons. WP, *CGIAR System-wide Program on Property Rights and Collective Action, International Food Policy Research Institute*, Washington, DC, 2004

CHANTEAU J-P, LABROUSSE A, (2013) L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses. *Revue de la régulation [En ligne]*, 14 | 2e semestre / Autumn 2013

CORIAT B, (2013) Le retour des communs. *Revue de la régulation [En ligne]*, 14 | 2e semestre / Autumn 2013

FAUCHER A, (2014) *Initier une gouvernance alimentaire territoriale. Guide à l'intention des collectivités*. Mémoire de fin d'Etudes, Mastère ISAM-IPAD

GUIRAUD N, LAPERRIÈRE V, ROUCHIER J, (2014) Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : état des lieux et potentiels de développement. *L'Espace géographique*, 2014/4 Tome 43, p. 356-373.

GUIRAUD N, ROUCHIER J, (2016) L'observatoire régional des circuits courts. Vers une évaluation du dispositif. In : MUNDLER P, ROUCHIER J, (2016) *Proximité et alimentation : Jeux d'acteurs et territoires*. Educagri éditions, collection transversales

GREIF A. ET KINGSTON C. (2011), Institutions: Rules or Equilibria?, in N. Schofield and G. Caballero(eds.) *Political Economy of Institutions, Democracy and Voting*, Berlin: Springer, pp. 13-43

HEALY A, VERDIER E, (2010) Dispositifs de connaissance et action publique en région : les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation. Provence-Alpes-Côte d'Azur versus Rhône-Alpes. *Revue Française de Socio-Économie* 2010/1 (n° 5), p. 141-164.

JANSSEN M A, BOUSQUET F, OSTROM E, (2011) A multimethod approach to study the governance of social-ecological systems. *Natures Sciences Sociétés* 4/2011 (Vol. 19) , p. 382-394

JESSOP B, (1998) L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique. *Revue internationales des sciences sociales*, 155 : 31-49

LABATUT J, AGGERI F, ALLAIRE G, (2013) Étudier les biens communs par les changements institutionnels : régimes de propriété autour des races animales face à l'innovation génomique. *Revue de la régulation [En ligne]*, 14 | 2e semestre / Autumn 2013

LAERHOVEN F VAN, OSTROM E, (2013) Traditions et évolutions dans l'étude des communs », *Revue de la régulation [En ligne]*, 14 | 2e semestre / Autumn 2013

LAMINE C, (2012) « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux* 2012/1, (n° 20), p. 139-156

LAMINE C, ROUCHIER J, (2015) D'une charte l'autre. Le processus de révision de la charte des AMAP comme indicateur d'une institution qui se renforce ? *Revue de la régulation*, à paraître

LELOUP F, MOYART L, PECQUEUR B, (2005) La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie Économie Société* 2005/4, Vol. 7, p. 321-332.

LANCIANO E, (2008) *La gouvernance territoriale au prisme des districts industriels italiens : Pertinence et limites*. Le XLV e Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) 2008. «Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional» RIMOUSKY : Canada (2008)

LANCIANO E, SALLEILLES S, (2011) Le travail institutionnel du mouvement des Amap. *Revue française de gestion*, 2011/8 N° 217, p. 155-172

MANGOLTE P, (2013) Une innovation institutionnelle, la constitution des communs du logiciel libre. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013

MATURANA H. R et VARELA F. J. (1972) Autopoiesis: The organization of the living". Trad. Maturana H.R (De Maquinas y Seres Vivos). Autopoiesis and cognition: The realization of the Living. Dordrecht : Kluwer Academic publishers, ed.1980, pp.59-138.

MCGINNIS M D, OSTROM E, (2010), *IAD and SES Dynamic Flows: Introducing the Program in Institutional Analysis of Social-Ecological Systems (PIASES) Framework*. 13th Economics of Infrastructures Conference, Delft, Netherlands, April 2010

MCGINNIS M D, OSTROM E, (2014) Social-Ecological System Framework: Initial Changes and Continuing Challenges. *Ecology and Society*. 19 (2014)

NAHRATH S, GERBER J-D, KNOEPFEL P, BRÉTHAUT C, (2012) Le rôle des institutions de gestion communautaire de ressources dans les politiques environnementales et d'aménagement du territoire en Suisse. *Nature, Science, Société* (NSS), 20(1), 39-51

NYSSENS M, PETRELLA F, (2015) ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées. *Revue Française de Socio-Économie* 2015/1 (n° 15), p. 117-134.

OLIVIER V, WALLET F, (2005) Filièresagro-alimentaires et développement territorial : une lecture des dynamiques de proximités institutionnelles. *Economie et Institutions* – n°6 et 7 – 1 er et 2 e semestres 2005

OSTROM E, (1990) *Governing the commons*. Cambridge University Press, Cambridge.

OSTROM E, GARDNER R, WALKER J, (1994) *Rules, Games, and Common-Pool Resources*. University of Michigan Press, 1994

OSTROM E, (2010a) Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles. De Boeck, Bruxelles, 2010.

OSTROM E, (2010b) Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. *American Economic Review* 100 (June 2010): 641–672

OSTROM E, (2012) Why Do We Need to Protect Institutional Diversity ? *European Political Science* 11(1): 128–47. doi:10.1057/eps.2011.37.

OSTROM E, BASURTO X, (2013) Façonner des outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013

OSTROM E, BASURTO X, (2011) Crafting analytical tools to study institutional change. *Journal of Institutional Economics* (2011), 7: 3, 317–343

ORSI F, (2013) Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013

PERRIN C, SOULARD C-T, (2014) Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. *Géocarrefour* [En ligne], 89/1-2-3 | 2014

PIVETEAU V., (2011), Observatoire des territoires et gouvernance locale : un lien structurel à réinterroger. *Pour* 2011/2 (N° 209-210), p. 165-168.

ROUX E., FEYT G., (2011), *Les observatoires territoriaux : sens et enjeux*. Datar – Études et travaux, 2011.

RANDRIANASOLO H, (2002) *De l'improbable normalisation du commerce équitable. Une approche*

*par la dépendance du sentier.* Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

SIMON H. A. (1955) A Behavioral Model of Rational Choice, The MIT Press, The Quarterly Journal of Economics, Vol. 69, No. 1 (Feb., 1955), pp. 99-118, Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/1884852>

SYLVANDER B, (1997) Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie. *Revue d'économie industrielle* Année 1997 Volume 80 Numéro 1 pp. 47-66

TOONEN T, (2010) Resilience in Public Administration: The Work of Elinor and Vincent Ostrom from a Public Administration Perspective. *Public Administration Review*, 70(2): 193-202

WEBER J., (1992) Environnement, Développement et Propriété; une approche épistémologique. In J. Prades et G. Vaillancourt, Environnement, Développement, Ethique, Montréal, ed. Fides.

WEINSTEIN O, (2013) Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle. *Revue de la régulation [En ligne]*, 14 | 2e semestre / Autumn 2013